DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 3 novembre 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL,

Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN,

Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s): Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur

Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Jean MATHIA, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE

Absent(s):

Rapporteur: Monsieur André LOBSTEIN

N° CP/2014/747 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

- 1221

Transferts de voiries

Rue de Strasbourg et rue de la Forêt à MUNDOLSHEIM

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le transfert, sans paiement de prix, au profit de la voirie communautaire de la Communauté Urbaine de STRASBOURG, des parcelles de terrain situées à MUNDOLSHEIM, issues des rues de Strasbourg et de la Forêt (section 2 n° 182/71 avec 1,69 are, section 25 n° 546 avec 5,23 ares, section 7 n° 239 avec 13,23 ares, section 7 n° 587 avec 4,27 ares, section 7 n° 283 avec ares 44,24 ares),
- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne Monsieur Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette cession.

Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée Adopté à l'unanimité

Le Président, Guy-Dominique KENNEL

Francine THOMAS

Accusé de réception N°: 067-226700011-20141103-lmc189840-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 04/11/14